état d'esprit dimosia Opinions Publiques

Compte rendu de la permanance du 7 juillet 2026
Café des amis
14h à 18h30

Une permanence destinée aux riverain·e·s de Choulex et de Presinge a été organisée le 7 juillet 2026 au Café des Amis, à Choulex.

Une équipe du CERN, composée de Frédérique Loiseau, Antoine Mayoux, Mattis Kennouche, Julien Le Gal Thomas et Alain Blondel, était présente afin de répondre aux questions du public.

Les deux garants de la concertation ont également participé à la permanence, en alternance : Dominique Bourg durant la première partie, puis Chantal Balet durant la seconde.

Deux membres de l'équipe chargée de l'organisation de la concertation publique, Manon Berger et Frédéric Vormus, étaient également présents.

Des panneaux explicatifs, de la documentation du CERN ainsi qu'une boîte destinée à recueillir les questions avaient été mis à disposition du public.

Le dispositif prévoyait initialement que les personnes intéressées puissent consulter librement les informations disponibles, échanger individuellement avec les représentant·e·s du CERN et déposer leurs questions. Après une quinzaine de minutes, vers 14 h 45, une délégation composée de membres de plusieurs associations opposées au projet FCC a demandé aux organisateurs de la concertation de pouvoir poser ses questions à voix haute et d'obtenir des réponses publiques de la part du CERN.

Après un échange entre les représentant·e·s du CERN et les organisateurs de la concertation, il a été décidé de donner suite à cette demande. La salle a été réorganisée en mettant les représentant·e·s du CERN sur des chaises face au public aligné derrière des tables. Plus de 80 personnes ont pris part aux discussions.

S'en sont suivies plus de trois heures d'échanges entre le public et les représentant·e·s du CERN.

Les principaux échanges sont retranscrits ci-dessous et regroupés par grandes thématiques afin d’en faciliter la lecture.

1. Organisation, calendrier et format de la concertation

1.1 Dates choisies, vacances et horaires de participation

Une participante demande pourquoi les dates annoncées n'ont pas été modifiées alors que cela avait été demandé au CERN. Elle relève que la période choisie tombe pendant les vacances ou à un moment peu favorable, que les horaires ne permettent pas à tous les publics de venir, et que cela affecte la crédibilité de la concertation.

Les organisateurs répondent que la Confédération et le canton ont souhaité mener la concertation suisse dans la même temporalité que le débat public français, car le projet est transfrontalier. Le calendrier français imposait une fenêtre précise : après validation du dossier, la concertation devait se dérouler sur quatre mois, dans une période compatible avec les échéances électorales françaises. Les organisateurs reconnaissent que la période estivale et certains horaires ne sont pas idéaux. Ils indiquent avoir fait au mieux pour rester coordonnés avec la France et avoir ajouté une permanence un samedi après-midi, le 29 août, afin de répondre à la critique sur les horaires.

Plusieurs remarques portent sur le fait que les publics jeunes, les couples et les actifs sont difficiles à toucher, y compris lors de permanences plus tardives.

1.2 Concertation de quatre mois et concertation continue

Des participants demandent si la fin annoncée de la concertation au début octobre signifie l'arrêt des échanges avec les territoires.

Il est précisé que seule la première phase de concertation suisse se termine au début octobre, en même temps que le débat public français. Les deux démarches entreront ensuite dans une phase de bilan d'environ deux mois. Les bilans seront rendus publics sur les sites français et suisse. Le porteur de projet disposera ensuite de trois mois pour répondre aux bilans et expliquer comment il envisage la suite avec les territoires. Les organisateurs indiquent qu'une concertation continue prendra alors le relais, avec des plans d'action territoriaux spécifiques sur les impacts

et des échanges jusqu'aux éventuelles autorisations en France et en Suisse, à l'horizon 2033-2034.

1.3 Changement de format de la permanence

Des participants relèvent que la permanence initialement prévue sous forme d'échanges individuels a pris la forme d'une grande discussion collective. Ils demandent comment ce format sera pris en compte.

Les organisateurs expliquent que la permanence devait initialement fonctionner en échanges un-à-un, avec une boîte à suggestions et un comptage des personnes présentes. Comme un groupe important a demandé que les questions soient entendues par tout le monde, le format a été adapté en discussion collective. Les organisateurs indiquent qu'ils enregistrent, prennent des notes et établiront un compte rendu ou rapport adapté à ce format.

2. Gouvernance, instances et garanties

2.1 Nomination des instances et rôle de la Confédération et du canton

Une participante, impliquée dans un collectif et conseillère municipale, demande quelles sont les instances évoquées dans le cadre du suivi de la concertation. Elle souhaite que les organismes de la Confédération et du canton soient nommés clairement.

Il est répondu que, côté Confédération, l'interlocuteur est le SEFRI, soit le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève est également présente.

Des réunions ont lieu toutes les semaines puis toutes les deux semaines, avec des représentants du CERN, de la Confédération et du canton. Côté canton, sont mentionnés le Département du territoire et l'*attaché aux affaires internationales*

La participante insiste sur l'importance d'utiliser des termes exacts et conteste l'expression « instance de surveillance » si elle ne correspond pas au rôle réel de ces organes.

2.2 Rôle des garants

La discussion porte ensuite sur le rôle des garants : sont-ils des organes de surveillance, peuvent-ils imposer des choses, et que feront-ils concrètement ?

Dominique Bourg indique que le terme « garant » peut être perçu comme trop fort, car il ne s'agit pas d'une autorité pouvant imposer des décisions. Les garants suivent les réunions, observent le déroulement, notent le nombre de participants, les conditions de prise de parole, les éventuelles entraves, les questions sans réponse et la manière dont la population peut participer. Ils ne se prononcent pas sur le fond du projet, mais produisent un rapport sur la qualité du dispositif. La démarche suisse est présentée comme innovante car il n'existe pas en Suisse d'équivalent institutionnel direct à la Commission nationale du débat public française.

Le garant précise que la Suisse se trouve dans une zone juridique moins balisée, car le projet relève d'un traité international et d'une organisation intergouvernementale.

2.3 Présence de l'État de Genève et rôle des communes

Un participant, élu communal, s'étonne de l'absence visible de représentants de l'État de Genève, alors que le canton est maître du développement territorial. Il encourage les organisateurs à faire participer les autorités cantonales.

Les organisateurs répondent que l'État est présent mais choisit ses moments d'intervention. Ils indiquent qu'une séance sur l'eau avec des représentants du Département du territoire et des spécialistes est prévue le lendemain à Saint-Julien, en format commun avec la France. Ils rappellent également que des comités de secteur ont été mis en place pour chacun des sites de surface potentiels. Ces comités permettent aux communes et à leurs élus de demander des temps d'échange spécifiques avec la population, les agriculteurs ou d'autres publics ciblés.

Plusieurs participants rappellent que les communes ne décident pas seules du territoire, mais qu'elles détiennent une connaissance fine des usages locaux qui doit être prise au sérieux.

3. Traçabilité, compte rendu et remontée des contributions

3.1 Protocole des échanges et transmission aux États membres

Une participante demande si toutes les questions et remarques formulées lors de la rencontre sont protocolées, qui les protocole, et quelle assurance existe que ces éléments seront versés au dossier de concertation puis transmis tels quels aux États membres du CERN.

Les organisateurs répondent qu'un rapport final intégrera les éléments issus de la concertation. Comme le format de la rencontre a changé, les enregistrements et les notes seront rassemblés pour produire un compte rendu adapté. Il est toutefois précisé qu'il ne s'agira pas d'un verbatim nominatif minute par minute de chaque intervention, mais d'un document structurant les sujets récurrents et les contributions. Les garants rappellent que les comptes rendus doivent être précis et que les exigences citoyennes importantes doivent remonter.

3.2 Relecture du rapport avant publication

Le collectif demande s'il pourra relire le document avant qu'il ne soit versé aux États membres ou publié, afin de contrôler ce qui y est écrit.

La réponse est négative : il est expliqué qu'accorder une relecture préalable à un collectif obligerait à l'accorder à tous les participants, ce qui n'est pas possible. Le bilan sera publié. Le CERN ne le relira pas avant publication et ne l'amendera pas. Il le découvrira en même temps que le public, puis disposera de trois mois pour y répondre. Les participants pourront ensuite réagir à cette réponse.

Il est rappelé que le cahier d'acteurs permet aux associations, collectifs ou personnes privées de déposer une contribution écrite publiée telle quelle, sous réserve d'un contrôle minimal d'absence d'insultes ou de propos inadmissibles.

3.3 Site internet, questions et cahiers d'acteurs

Une participante indique avoir posé plusieurs questions sur le site sans avoir reçu de réponses et demande où ces questions apparaissent et comment les réponses seront données.

Les organisateurs répondent que les questions posées lors de l'éclairage des controverses figurent sur le site, que les réponses sont en cours de préparation et qu'il faut laisser un temps de réponse. Ils invitent fortement les collectifs et associations à utiliser le cahier d'acteurs. Ce cahier est envoyé via un gabarit, relu dans un délai de 48 à 72 heures pour vérifier la forme, puis publié en ligne et joint au rapport.

4. Agriculture, terres et foncier

4.1 Rencontre avec le monde agricole

Une conseillère municipale demande ce qui est prévu pour rencontrer les agriculteurs concernés, à des horaires et jours compatibles avec leur disponibilité, notamment autour du site de creusement et des terrains agricoles de Choulex/Presinge.

Les organisateurs expliquent qu'une démarche est engagée des deux côtés de la frontière. Côté Suisse, les échanges commencent avec le canton, les services cantonaux et AgriGenève. Des contacts existent déjà avec certains exploitants sur les parcelles identifiées. Ils indiquent que le monde agricole souhaite des données précises sur les accès routiers, l'emprise, les besoins de chantier et les impacts avant d'entrer dans le détail des discussions. Les organisateurs reconnaissent qu'ils ne disposent pas encore de toutes ces données, mais que les échanges sont enclenchés.

Des participants soulignent que le fait de discuter avec les organisations agricoles ne signifie pas nécessairement que les agriculteurs directement concernés soient suffisamment informés.

4.2 Terres d'assolement et réserve alimentaire

Une représentante associative rappelle que le terrain visé relève de terres d'assolement, qui constituent une réserve alimentaire en cas de crise. Elle souligne que Genève manque déjà de terres d'assolement et demande comment cette question sera traitée et ce qui se passera si AgriGenève est opposée au projet.

La réponse indique qu'il n'existe pas encore de solution finalisée. Les organisateurs sont en échange avec la Confédération, le canton et les acteurs agricoles. L'emprise définitive du site n'est pas figée, ce qui laisse encore une marge d'ajustement. Il est affirmé que cette question devra trouver une solution, mais que celle-ci n'est pas tracée à ce stade.

4.3 Emprise agricole, nourriture locale et surfaces de réserve

Une participante demande ce que le CERN envisage pour que la population genevoise puisse continuer à se nourrir localement si des terres agricoles disparaissent ou si les sols sont durablement dégradés. Elle rappelle que les surfaces de réserve cantonales ont fortement diminué.

Il est répondu que l'emprise en phase d'exploitation est mieux connue que celle nécessaire au chantier, qui est encore à l'étude. Les organisateurs disent travailler avec l'État de Genève et reconnaissent que la solution relève en particulier des autorités cantonales. Ils rappellent que la phase actuelle est celle de l'avant-projet et que toutes les réponses ne sont pas encore disponibles.

4.4 Propriétaires, expropriations et servitudes

Une propriétaire demande combien de propriétaires privés sont concernés directement ou indirectement, combien d'expropriations sont envisagées, et si les parcelles voisines pourront continuer à être cultivées malgré la poussière ou l'élargissement des accès.

Il est répondu qu'à ce stade le site de surface identifié repose sur deux terrains, appartenant à des propriétaires institutionnels ou publics, avec un exploitant concerné. Les autres parcelles potentiellement touchées ne sont pas encore précisément identifiées. À l'échelle du projet, deux maisons seraient potentiellement concernées sur l'ensemble du tracé, et les discussions avec les propriétaires auraient été engagées. Sur les expropriations, la réponse reste prudente : l'approche privilégiée est la discussion et la négociation avec les propriétaires. Des servitudes peuvent toutefois être nécessaires, notamment pour l'amenée d'énergie ou certains passages.

La possibilité de cultiver les parcelles voisines malgré les poussières et nuisances reste un point à documenter par les études d'impact.

5. Décision, opportunité du projet et cadre démocratique

5.1 Retard de la concertation et opposition de principe

Un participant estime que la concertation arrive avec treize ou quatorze ans de retard, puisque le projet serait connu depuis 2010-2011. Il affirme qu'une concertation plus précoce aurait montré que les populations concernées n'acceptent

pas le projet. Il invoque le climat, le GIEC, les oppositions de scientifiques et demande comment les habitants pourraient accepter le projet.

Il lui est répondu que le CERN ne néglige pas le climat et que le projet retenu est présenté comme le plus efficace énergétiquement pour la quantité de physique produite. Il affirme que si ce projet n'était pas réalisé, d'autres projets pourraient chercher à le remplacer ailleurs avec une consommation plus importante. La réponse insiste aussi sur les apports du CERN en matière d'éducation, de compréhension scientifique et d'applications concrètes.

5.2 Droits démocratiques et possibilité de dire non

Des participants demandent ce qu'il advient des droits démocratiques locaux. Ils reprochent aux organisateurs d'habiller le processus en questions-réponses alors que la décision serait déjà prise, et affirment que la population devrait pouvoir dire si elle veut ou non ce projet.

Il est répondu que la marge de décision sur l'opportunité scientifique du projet ne relève pas de la concertation suisse locale. La décision de lancer ou non le projet revient aux États membres du CERN. En revanche, les organisateurs soutiennent que les observations du territoire, la contestation et les éléments locaux peuvent remonter à la Confédération et influencer la position suisse. Ils indiquent que si la Suisse devait estimer, en fonction des remontées, que le projet n'est pas acceptable, cela pourrait peser dans la décision.

Plusieurs participants contestent cette distinction et estiment que la concertation ne porte alors pas sur ce qui leur importe le plus : l'acceptation ou le refus du projet.

5.3 Concertation ou information ?

Une participante demande ce que les organisateurs entendent par « concertation publique » en Suisse, puisqu'en droit suisse ce terme renvoie généralement à une participation liée à une décision, alors que le dispositif semble surtout informer et recueillir des réactions.

Les organisateurs reconnaissent que le terme n'a pas exactement le même sens en France et en Suisse. En France, la concertation peut désigner toutes les phases d'échange avec le public. En Suisse, le terme est plus étroitement associé à une décision. Ils admettent que certains moments relèvent davantage de l'information et de la communication, tandis que d'autres, notamment sur les sites de surface,

comportent de véritables marges de discussion sur les usages locaux, l'intégration et les variantes.

Des participants considèrent que si la décision elle-même n'est pas ouverte, le dispositif risque d'apparaître comme une parodie de concertation ou comme un moyen de légitimer un projet déjà voulu.

5.4 Cadre juridique suisse et transfert de compétence

Des participants s'interrogent sur le fait que Genève ait transmis la compétence à Berne et sur la base juridique du plan sectoriel lié au CERN. Certains y voient une construction spécifique destinée à contourner les procédures cantonales.

Chantal Balet juriste de formation, rappelle que le projet a été considéré comme international et que la compétence a été transférée à la Confédération par la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, notamment les articles 31a et suivants. Elle précise que cette loi a été votée par les deux chambres du Parlement fédéral, que les Verts se sont abstenus, que les socialistes, le Centre et les libéraux l'ont approuvée, et que l'UDC a voté contre au nom du fédéralisme. La loi n'a pas donné lieu à référendum, bien qu'un référendum aurait été possible.

6. Science, climat, budget et alternatives

6.1 Opposition interne au CERN et concurrence avec les autres projets scientifiques

Un participant affirme connaître des employés du CERN opposés au FCC parce qu'il absorberait les moyens nécessaires à d'autres projets fondamentaux. Il demande si un sondage a été fait au sein du CERN et si le FCC privera les autres programmes de ressources.

La réponse rappelle que la stratégie européenne pour la physique des particules ne relève pas du seul CERN, mais d'une communauté scientifique internationale réunie pour définir les priorités. Il est admis qu'il existe des oppositions au CERN, comme il en a existé pour d'autres grandes machines. Sur le budget, il est indiqué que le CERN dispose actuellement d'un budget annuel d'environ 1,4 milliard et que le FCC nécessiterait des contributions nouvelles des États membres et des discussions budgétaires spécifiques, sans absorber à lui seul tout le budget du CERN.

Le débat reste marqué par l'incertitude sur les dépassements de coûts possibles et sur la manière dont les États membres arbitreront entre leurs priorités scientifiques.

6.2 Miniaturisation, projet américain et intelligence artificielle

Un participant affirme que des Américains auraient annoncé un collisionneur beaucoup plus petit, d'environ quatre kilomètres, moins coûteux, capable de produire les mêmes collisions grâce à l'intelligence artificielle. Il demande si cette alternative remet en cause le FCC.

Les intervenants scientifiques répondent ne pas connaître un projet capable de faire la même chose que le FCC sur une telle longueur. Après recherche de la référence évoquée, il est précisé qu'il s'agit d'un projet d'accélérateur qui n'a pas le même objectif physique que le FCC et qui ne permet pas d'étudier les mêmes questions, notamment le boson de Higgs ou les premières microsecondes de l'univers. Il est aussi expliqué que, pour une machine circulaire, plus le cercle est grand, moins les particules perdent d'énergie à chaque tour, ce qui explique la taille du FCC du point de vue de la physique et de l'efficacité énergétique.

6.3 Plan B, FCC réduit et collisionneur linéaire

Une participante demande ce qu'est le « plan B » évoqué : s'agit-il d'un tunnel plus court, d'un collisionneur linéaire ou d'une version différente du FCC ?

Il est répondu que le plan B reste un FCC circulaire, avec le même tunnel mais un nombre réduit d'expériences. Le scénario complet comprend quatre sites d'expérience et quatre sites techniques ; la version réduite supprimerait deux expériences, ce qui diminuerait le coût estimé d'environ 15 % mais réduirait le potentiel scientifique. Le collisionneur linéaire CLIC est présenté comme un autre projet étudié en parallèle, mais écarté comme priorité car le FCC circulaire offrirait un éventail de physique plus large, une plus grande maturité technologique et une meilleure durabilité, le tunnel pouvant servir à deux générations d'accélérateurs jusqu'à la fin du siècle.

6.4 Pourquoi ici plutôt que dans un désert ou derrière le Jura ?

Un participant demande pourquoi installer le projet dans une région dense comme le Grand Genève, alors qu'il existerait des zones désertiques en Espagne ou ailleurs, ou des secteurs moins habités derrière le Jura.

Les organisateurs répondent que le CERN constitue déjà un complexe d'infrastructures, avec data centers, sites techniques, compétences, services, siège et équipements nécessaires. Déplacer le projet dans un désert obligerait à reconstruire l'ensemble de ces infrastructures, avec un coût et un impact

environnemental beaucoup plus élevés. Traverser le Jura augmenterait aussi fortement le volume de matériaux excavés et les contraintes techniques. Le tracé actuel est donc présenté comme le compromis jugé le moins impactant au regard des contraintes scientifiques, financières, territoriales et environnementales.

6.5 Budget du FCC et concurrence avec l'adaptation climatique

Une participante demande si les moyens consacrés au FCC entreront en concurrence avec des budgets nécessaires pour l'adaptation au changement climatique : santé, habitat, crèches, hôpitaux, agriculture, éducation ou aide humanitaire.

Les organisateurs replacent les montants dans le contexte de la contribution suisse au CERN, estimée dans la discussion à environ 46 millions par an, et rappellent que les 15 milliards évoqués ne correspondent pas à une dépense suisse unique. Ils indiquent que la Suisse retire aussi des retombées économiques et scientifiques de son statut d'État hôte. Ils ne nient pas que les États doivent arbitrer leurs budgets, mais soulignent que la part du CERN doit être comparée aux autres budgets publics et aux retours associés.

6.6 Valeurs éducatives, sobriété et place de la science

Une participante interroge les valeurs transmises aux jeunes : faut-il défendre un projet qui consomme beaucoup de ressources alors que la société devrait apprendre la sobriété ?

Une intervenante répond que la connaissance scientifique reste un vecteur essentiel pour prendre des décisions éclairées. Elle estime qu'il faut renoncer à d'autres consommations jugées moins essentielles, comme le renouvellement permanent des smartphones ou certaines activités de luxe, plutôt que renoncer à la science. Elle affirme que l'Europe a un rôle à jouer dans la défense d'une science ouverte et collaborative.

Cette intervention est moins une réponse technique qu'une prise de position sur la hiérarchie des renoncements collectifs.

7. Climat, biodiversité et choix du site

7.1 Impact climatique positif ou négatif

Une participante demande quel impact positif le FCC pourrait avoir sur le climat et la biodiversité. Elle estime ne pas avoir entendu de réponse sur les bénéfices concrets pour le vivant, les arbres, les animaux et les écosystèmes.

La réponse affirme que le climat fait partie des discussions depuis le début du projet et que, parmi les scénarios étudiés, le FCC est présenté comme la machine ayant l'impact minimal pour atteindre les objectifs scientifiques visés. Les intervenants évoquent aussi les développements technologiques pouvant améliorer l'efficacité énergétique des accélérateurs et d'autres équipements. Mais ils reconnaissent que l'impact positif direct sur le climat n'est pas évident à formuler comme un bénéfice immédiat pour le territoire.

Plusieurs participants rejettent l'argument de l'électricité sans émissions directes de CO2, en rappelant les impacts du nucléaire, de l'extraction des matériaux et de la consommation globale d'énergie.

7.2 Biodiversité, corridors écologiques et choix du lieu

Une participante demande pourquoi choisir un lieu présenté comme précieux pour la biodiversité, proche de corridors écologiques et d'espaces renaturés. Elle estime que la biodiversité ne peut pas être déplacée comme un élément de décor et que le projet pourrait fragmenter les milieux entre forêt, lac et espaces agricoles.

Il est répondu que le choix du site résulte d'une combinaison de paramètres : faisabilité scientifique, faisabilité financière, acceptabilité sociale, contraintes territoriales et environnementales. Les sites de surface sont contraints par la géométrie de l'anneau, notamment par la symétrie des sites d'expérience. Un rapport de placement aurait examiné plusieurs paramètres afin de retenir le scénario considéré comme le moins impactant. Les organisateurs reconnaissent toutefois que l'impact zéro n'existe pas et que les études devront identifier, qualifier et traiter les corridors écologiques, avec des mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation.

Les participants contestent la logique de compensation lorsqu'elle intervient après la destruction d'un milieu naturel.

7.3 Exemplarité scientifique et crise climatique

Un participant estime que les présentations du CERN restent centrées sur le boson de Higgs, la science et la technologie, alors que la préoccupation centrale devrait

être la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité. Il demande que le projet soit replacé dans un zoom arrière planétaire.

La réponse des organisateurs insiste sur le fait que la question climatique est entendue, mais que le FCC doit aussi être évalué au regard des objectifs scientifiques et des scénarios alternatifs. Le débat ne débouche pas sur un accord : les participants critiques estiment que le projet ajoute à la crise climatique et qu'un refus local serait un acte concret de réduction de l'impact, tandis que les intervenants du CERN considèrent que le projet s'inscrit dans une stratégie scientifique mondiale et peut être conduit avec des exigences environnementales.

8. Santé, radioactivité, pollution et sécurité

8.1 Santé, mortalité, cancers et rumeurs locales

Une participante demande si des statistiques de mortalité ou de cancers existent autour du CERN, en faisant référence à des habitants malades et à des animaux au comportement anormal.

Les représentants du CERN répondent qu'aucun impact sanitaire anormal lié à la construction ou à l'exploitation des machines n'a été détecté. Ils rappellent que les installations sont surveillées, qu'il existe un cadre réglementaire et un comité tripartite environnemental en Suisse, et que le CERN publie un rapport environnemental annuel. Ils indiquent que les doses liées aux installations sont très inférieures à celles d'autres expositions courantes.

La discussion montre l'importance de répondre explicitement aux inquiétudes sanitaires et aux rumeurs, afin d'éviter qu'elles ne se propagent sans vérification.

8.2 Pollution historique de l'eau et Allondon

Un participant rappelle des épisodes de pollution de l'eau par le CERN, en particulier dans les rivières se jetant dans l'Allondon, et affirme qu'il n'y avait plus de poissons pendant des années. Il cite une étude de 1998 et des articles de presse.

Les représentants reconnaissent qu'il y a eu par le passé des épisodes de pollution et que des progrès ont été faits. Ils contestent toutefois l'affirmation selon laquelle le CERN aurait détruit durablement un écosystème ou supprimé les poissons

pendant des années. Ils indiquent que les incidents ont été déclenchés, surveillés, traités et suivis avec les autorités.

8.3 Scénario d'incident le plus grave et radioactivité

Un participant demande quel serait le scénario d'incident le plus grave. La radioactivité est également évoquée comme risque potentiel.

La réponse indique que le scénario le plus sérieux pour les infrastructures serait l'incendie à l'intérieur du tunnel ou des installations. La radioactivité n'est pas présentée comme le risque majeur pour le FCC-ee : la machine électrique pourrait être arrêtée et redevenir accessible rapidement. Pour le LHC, il faut attendre plus longtemps afin de redescendre sous les niveaux de radiation acceptables, mais ces niveaux sont présentés comme très bas et encadrés par l'expérience acquise depuis plusieurs décennies.

9. Eau, géologie, matériaux et chantier

9.1 Eau, nappes et hydrologie

Des participants demandent si le creusement peut assécher des sources, modifier les nappes, fissurer des maisons ou perturber le réseau hydrologique, en faisant référence à d'autres grands chantiers comme le Lyon-Turin ou le CEVA.

Les représentants indiquent qu'une campagne d'investigation du sous-sol est en cours, avec des rendus attendus en mars 2027. Le modèle 3D du sous-sol sera affiné avec l'Université de Genève et les services compétents. Ils soulignent que le FCC serait à une profondeur moyenne d'environ 200 mètres, ce qui le distingue de chantiers urbains peu profonds comme le CEVA. L'objectif est de rester dans la molasse, formation géologique réputée très peu perméable. Les zones d'incertitude, notamment les puits et certains secteurs géologiques, feront l'objet d'investigations spécifiques.

9.2 Nant du Paradis, Seymaz et cours d'eau

En fin de réunion, une participante demande comment garantir le maintien en bon état des cours d'eau, notamment autour de l'intersection du Nant du Paradis et de la Seymaz, et comment le projet passera par rapport à ces cours d'eau.

Il est répondu que le tunnel entre le puits et le site de surface passera nécessairement à un moment par-dessous ou par-dessus certains éléments hydrologiques, mais que l'infrastructure principale se situe dans la molasse, à une profondeur moyenne de l'ordre de 200 mètres. Les intervenants affirment qu'il n'y a pas de probabilité de connexion entre un cours d'eau de surface et l'infrastructure à cette profondeur, tout en rappelant que les zones d'incertitude feront l'objet de campagnes d'investigation.

La participante relie cette question aux corridors écologiques et aux engagements attendus pour la protection des parcelles et des milieux naturels.

9.3 Leçons tirées des grands chantiers souterrains

Un participant demande si le CERN suit les problèmes rencontrés sur d'autres grands chantiers, notamment le Lyon-Turin, afin d'en tirer des leçons sur les matériaux, les carrières, les poussières, le bruit et les convoyeurs.

Les organisateurs répondent que les équipes du FCC échangent avec des acteurs de grands chantiers récents ou en cours, comme le Lyon-Turin et le Grand Paris Express. Ces retours d'expérience alimentent la réflexion, même si les milieux géologiques et les matériaux ne sont jamais identiques. Les convoyeurs à bande, y compris couverts, sont étudiés pour limiter les ruptures de charge, le bruit, la poussière et les nuisances liées aux camions.

9.4 Matériaux excavés, puits et répartition Suisse-France

Plusieurs participants demandent où sortiront les matériaux excavés, si les matériaux provenant du sous-sol suisse sortiront en France, s'ils reviendront en Suisse, et quelle part de matériaux serait gérée de chaque côté de la frontière.

Les représentants du CERN expliquent que, dans le scénario de base, les tunneliers entrent par les sites d'expérience et que les matériaux du tunnel ressortent à l'arrière des tunneliers, donc par ces sites. À Choulex/Presinge, dans l'état actuel, il s'agirait surtout du puits d'accès et du site de surface, et non d'un point principal de sortie des matériaux du tunnel. Il est indiqué qu'environ 2 % de la matière sortirait côté Suisse dans ce scénario, alors qu'une part plus importante du tunnel se trouverait sous territoire suisse. L'objectif est de construire une gestion cohérente et équilibrée entre Suisse et France, sans faire traverser inutilement les matériaux.

9.5 Camions, routes, accès et éléments techniques

Un participant demande combien de camions seront nécessaires pour apporter les éléments techniques, combien de routes seront nécessaires et où elles seront construites.

Le CERN répond que les études sur les accès routiers sont en cours. Pour les éléments techniques et le génie civil, ils évoquent l'utilisation de voussoirs préfabriqués pour le tunnel, qui seraient produits à l'extérieur puis acheminés vers le site. Les volumes de camions, les itinéraires, les routes à élargir ou à créer et les impacts précis relèvent encore des études logistiques à venir.

9.6 Lignes à haute tension et raccordement électrique

Une participante demande où passeront les lignes à haute tension nécessaires au chantier et à l'exploitation, et si elles seront aériennes ou enterrées.

Il est répondu qu'il faut distinguer l'alimentation de chantier et l'alimentation d'exploitation, qui pourraient ensuite servir de secours. Le raccordement envisagé se ferait notamment via le réseau français, et RTE, le gestionnaire français du transport d'électricité, serait impliqué. RTE mènera sa propre concertation sur le raccordement, afin de définir le fuseau de moindre impact et de discuter notamment du choix entre lignes aériennes et enterrées. Aucun tracé n'est encore présenté comme arrêté.

10. Retombées locales, synergies et bénéfices

10.1 Bénéfices pour la commune et la population

Une participante demande ce que la commune gagnerait à accueillir des travaux et ce que la population gagnerait à avoir le FCC sur son territoire, au-delà des nuisances et de l'impact foncier.

Les réponses évoquent plusieurs types de bénéfices possibles : retombées pour les étudiants et la formation, développement de connaissances, robustesse de certaines infrastructures, nouvelles connexions ou synergies avec des besoins locaux. Les organisateurs citent l'exemple de travaux sur l'eau : réutilisation possible d'eau de station d'épuration ou mutualisation d'études avec des collectivités qui réfléchissent à capter l'eau du Rhône pour certains usages. Ils précisent toutefois que ces exemples sont des pistes de travail et non des promesses.

Plusieurs participants jugent cette réponse insuffisante ou trop légère au regard des impacts concrets annoncés pour les habitants.

10.2 Eau de STEP et concurrence avec l'agriculture

Une participante comprend que les agriculteurs devraient attendre que le CERN n'utilise pas l'eau pour pouvoir l'utiliser, et demande s'il y a concurrence entre paysans et CERN.

Les représentants répondent qu'il ne s'agirait pas de prendre de l'eau déjà utilisée par les agriculteurs. L'idée évoquée porte sur de l'eau de station d'épuration qui, actuellement, ne servirait pas à ces usages. Il s'agirait donc d'une eau supplémentaire et non d'une mise en concurrence directe avec l'agriculture.

11. Ateliers, marges de manoeuvre et intégration du site

11.1 Visites, balade exploratoire et atelier cartographique

Des participants demandent ce qui sera réellement discuté lors des ateliers annoncés, et si ces formats permettront une participation de fond plutôt qu'une simple communication.

Les organisateurs décrivent trois matinées prévues : une visite d'un site technique existant du CERN pour montrer concrètement à quoi ressemble ce type d'installation ; une balade exploratoire autour du site PB afin de recueillir les connaissances d'usage du territoire ; puis un atelier cartographique, un samedi matin, pour discuter de l'intégration du site, des variantes, des marges de manoeuvre et des éléments encore ouverts. Ces temps doivent nourrir l'avant-projet et la future concertation continue.

11.2 « On ne va quand même pas seulement discuter de la couleur des murs »

Une participante critique vivement les marges de manoeuvre annoncées. Elle estime que parler de design, de matériaux ou d'intégration villageoise revient à réduire la concertation à la couleur des murs, alors que la vraie question est la décision de faire ou non le projet.

Les organisateurs répondent que les sites de surface disposent de marges réelles d'intégration : implantation, matériaux, durée de vie des matériaux, traitement paysager, design extérieur, usages locaux et synergies possibles. Ils reconnaissent toutefois que l'opportunité scientifique du projet et la décision finale ne sont pas décidées localement. La réponse tente de distinguer ce qui est ouvert à discussion de ce qui relève des États membres du CERN.

11.3 Dates des ateliers et sentiment de ne pas être entendu

Des participants reprochent aux organisateurs de fixer des dates en août ou à des moments jugés défavorables, parfois malgré des propositions alternatives, et estiment que cela montre que le public n'est pas réellement entendu.

Les organisateurs répondent qu'ils essaient d'adapter le dispositif, mais qu'il est impossible de trouver des dates qui conviennent à tous. Ils rappellent avoir ajouté ou modifié certains rendez-vous à la suite des critiques, notamment une permanence un samedi. Ils admettent que les contraintes de calendrier restent fortes.

12. Études, autorisations et temporalité du projet

12.1 Décision en 2026, 2028 ou 2029-2030 ?

Une participante demande pourquoi aller aussi vite alors que de nombreuses réponses ne sont pas disponibles. Elle indique avoir compris que la décision serait prise en 2026, puis entend parler de 2028 ou 2029-2030.

Les représentants clarifient le calendrier : l'étude de faisabilité nourrit la stratégie européenne, dont les conclusions placent le FCC comme priorité. La phase actuelle correspond à un avant-projet qui se poursuit jusqu'en 2028, moment où les documents seront soumis au Conseil du CERN. La décision d'aller de l'avant pourrait intervenir ensuite sur une période de quelques mois à un an, autour de 2028-2030. Cette décision serait une approbation politique et financière des États membres, mais elle ne vaut pas autorisation de construire. Les procédures d'autorisation réglementaire en France et en Suisse suivraient ensuite, avec études d'impact et enquêtes publiques.

La distinction entre décision des États membres et autorisations nationales est centrale pour comprendre les étapes du projet.

12.2 Étude de faisabilité complète sur les impacts

Une participante demande s'il serait possible d'avoir une véritable étude de faisabilité incluant tous les impacts discutés pendant la réunion, et pas seulement une étude technique. Elle souhaite une visibilité globale sur les conséquences environnementales, sociales, agricoles, foncières et territoriales.

Les représentants répondent que les échanges de la concertation doivent nourrir l'avant-projet soumis aux États membres. Ils précisent qu'après une éventuelle décision politique et financière, les procédures d'autorisation en France et en Suisse imposeront des études d'impact environnemental et des enquêtes publiques. Ils reconnaissent que plusieurs questions restent sans réponse aujourd'hui, mais affirment que le cadre réglementaire obligera à y répondre avant toute autorisation.

12.3 Pourquoi ne pas intégrer dès le départ l'accord humain et social ?

Une participante demande pourquoi, dans la faisabilité, on peut prendre en compte la géométrie, les sites techniques, les puits ou les contraintes d'ingénierie, mais pas l'accord des habitants ni l'acceptabilité humaine comme condition de départ.

Les organisateurs répondent que le placement tient déjà compte de paramètres territoriaux et environnementaux, mais que l'étude d'impact détaillée suppose un niveau de maturité du projet plus avancé. Ils donnent l'exemple d'un site technique déporté parce que les contraintes environnementales étaient trop fortes à l'emplacement initial. Ils présentent le processus comme itératif : d'abord un scénario d'implantation, puis des études plus fines permettant d'ajuster, réduire ou compenser les impacts.

La participante considère que cette logique arrive trop tard et que l'impact social devrait faire partie de la faisabilité initiale.

En plus des questions posées oralement, deux questions ont été déposées dans la boîte prévue à cet effet :

- Que s’est-il passé pour les habitant·e·s de Meyrin et des environs lors de la construction du LEP, puis du LHC ? Quel est l’impact sur la nature et la population de l’exploitation du LEP et du LHC ?
- Serait-il possible d’avoir une description du site de surface prévu à Presinge ?

La permanence s’est terminée par un apéritif, qui a permis de prolonger les échanges de manière informelle.